

PROCEDURE D'ADMISSION

1. La demande d'admission doit être dûment remplie et retournée à la Fondation Sissi en y annexant les différents documents sollicités. Seuls les dossiers complets seront étudiés.
2. Le futur Résidant ou son représentant (famille, service sociaux, institutions, etc.) demandera au médecin traitant et ou à l'hôpital concerné un rapport médical. Ces documents seront à renvoyer au Médecin répondant de la Fondation Sissi.
3. Une fois la demande d'admission et les différents documents réunis, le dossier pourra être soumis à la commission de concertation.
4. La commission de concertation se réunit pour étudier les dossiers qui lui sont présentés. A l'issue de la commission de concertation, des informations complémentaires pourront être demandées.
5. Durant le temps d'attente, le futur Résidant ou son représentant est invité à donner régulièrement de ses nouvelles auprès de la Fondation Sissi.
6. Engagement financier
 - Le prix de pension de la Fondation Sissi fixé par le Département de la solidarité et de l'emploi est de **CHF 244.50** par jour.
 - Une taxe de participation aux coûts des soins de **CHF 8.-** par jour est demandée, conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 21.12.2011 (art. 25a, alinéa 5 LAMal). Cette taxe est prise en charge par le Service des Prestations Complémentaires pour les Résidants au bénéfice des ses prestations.
 - Les rentes AVS et LPP seront domiciliées auprès de l'établissement pour être affectées au paiement de la pension dès l'entrée dans l'établissement.
 - Selon les circonstances, notamment si les conditions relatives à l'obtention de prestations complémentaires ne sont manifestement pas remplies, l'établissement peut, au titre de dépôt de garantie, demander un montant équivalant à trois mois de pension au maximum, (sous déduction des rentes domiciliées auprès de l'établissement).
 - Selon les mêmes circonstances, l'établissement peut demander à un membre de la famille ou à un proche de se porter caution solidaire du montant du prix de pension.

7. Assistance et conseils

Pour vous aider à remplir la présente demande et à entreprendre les différentes démarches qui seront nécessaires, vous pouvez solliciter l'aide des organismes indiqués ci-dessous.

APAF	Association pour la défense des personnes âgées en EMS et leurs familles Rue des Gares 12 1201 Genève 2 Tél. 022/310.82.82
Hospice général	Centre d'information social Cours de Rive 12 1201 Genève 2 Tél. 022/420.52.00
Caritas	Rue de Carouge 53 CP 75 1211 Genève 4 Tél. 022/708.04.44
CSP	Centre social protestant Rue du Village-Suisse 14 CP 171 1211 Genève 8 Tél. 022/807.07.00
CASS	Centres d'action sociale et de santé Ligne d'accueil des demandes au 022/420.20.20
Pro Senectute	Pro Senectute Rue de la Maladière 4 1205 Genève Tél. 022/807.05.65
Service de l'action Sociale et de la Jeunesse De Plan-les-Ouates	Bâtiment de la Vieille Ecole Route des chevaliers-de-Malte 5 1228 Plan-les-Ouates Tél. 022/884.84.80